

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

PÔLE RESSOURCES ET MOYENS

FINANCES – PROSPECTIVE

1. Présentation des actions du Pôle Ressources et Moyens

Il s'agit d'approuver la présentation des actions proposées pour le Pôle Ressources et Moyens telles que détaillées dans le rapport.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme des actions du Pôle Ressources et Moyens de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2022 des rapports n° 14 et 29,
- **ADOpte** le présent rapport.

2. Présentation de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie

Il s'agit d'approuver la présentation de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie telle que détaillée dans le rapport.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2022 du rapport n° 14,
- **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,
- **ADOpte** le présent rapport.

3. Présentation des politiques économiques et contractuelles

Il s'agit d'approuver la présentation des politiques économiques et contractuelles telles que détaillées dans le rapport.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme des politiques économiques et contractuelles de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2022 des rapports n° 14 à 21 et 26 à 28,
- **APPROUVE** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,
- **ADOpte** le présent rapport.

4. Présentation de la politique touristique

Il s'agit d'approuver la présentation de la politique touristique telle que détaillée dans le rapport.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme de la politique touristique de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2022 des rapports n° 14 et 24,
- **ADOpte** le présent rapport.

5. Présentation de la politique sociale

Il s'agit d'approuver la présentation de la politique sociale telle que détaillée dans le rapport.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme de la politique sociale de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2022 des rapports n° 14 et 22,
- **ADOpte** le présent rapport.

6. Présentation de la politique culturelle

Il s'agit d'approuver la présentation de la politique culturelle telle que détaillée dans le rapport.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 55 voix pour et 2 abstentions (Mmes HIRSCHINGER, FOURNIER)

- **APPROUVE** le programme de la politique culturelle de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2022 du rapport n° 14,
- **ADOpte** le présent rapport.

7. Présentation des actions du Pôle technique et de la politique environnementale

Il s'agit d'approuver la présentation des actions du Pôle technique et de la politique environnementale telles que détaillées dans le rapport.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le programme des actions du pôle technique et de la politique environnementale de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2022 des rapports n° 14, 23 et 25,
- **ADOpte** le présent rapport.

8. Subventions et participations aux organismes extérieurs co-financés par la CCHB pour 2022

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est appelée à verser chaque année des subventions et participations à des organismes privés et publics pour l'exercice des missions qui relèvent de ses compétences.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à verser les subventions et participations susvisées pour l'année 2022 et à signer les conventions ou avenants nécessaires,
- **ADOpte** le présent rapport.

9. Avance de trésorerie à la crèche associative Grain de Soleil

Compte-tenu du changement apporté par la Caisse d'Allocations Familiales dans les modalités de financement de l'aide apportée aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, il s'agit d'autoriser une avance de trésorerie à l'association dans l'attente de la définition du montant de subvention à lui accorder, une fois déduction faite du « bonus territoire » qui lui sera directement versé par la CAF.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCORDE** une avance de trésorerie à l'Association « Grain de soleil » d'Aramits,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente décision, dont notamment la convention correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

10. Avance de trésorerie à la crèche associative Les Poquetets

Compte-tenu du changement apporté par la Caisse d'Allocations Familiales dans les modalités de financement de l'aide apportée aux Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant, il s'agit d'autoriser une avance de trésorerie à l'association dans l'attente de la définition du montant de subvention à lui accorder, une fois déduction faite du « bonus territoire » qui lui sera directement versé par la CAF.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCORDE** une avance de trésorerie à l'Association « Les Poquetets » de Bedous,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente décision, dont notamment la convention correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

11. Avance de trésorerie à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de l'association Sports et Loisirs

Compte-tenu du changement apporté par la Caisse d'Allocations Familiales dans les modalités de financement de l'aide apportée aux ALSH, il s'agit d'autoriser une avance de trésorerie à l'association dans l'attente de la définition du montant de subvention à lui accorder, une fois déduction faite du « bonus territoire » qui lui sera directement versé par la CAF.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCORDE** une avance de trésorerie à l'Association « Sports et loisirs » d'Ogeu-les-Bains,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de la présente décision, dont notamment la convention correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

12. Taxes : vote des taux 2022

Il convient de fixer les taux des taxes pour 2022.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2022 les taux de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1.50 % et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) à 6.67 %,
- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2022 à 29.77 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2022 les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) suivants:
 - STATION (Somport et Pierre Saint Martin) : 12.00 %
 - Zone BOURG (Porte à porte) : 9.97 %
 - Zone HORS CENTRE (Points de regroupement) : 8.97 %
- **ADOPTE** le présent rapport.

13. Taxe GEMAPI : détermination du produit attendu pour 2022

Il s'agit de déterminer le produit attendu de la Taxe GEMAPI, proposé à 338 461 € pour l'année 2022.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** les participations 2022 aux syndicats compétents, soit 300 000 € pour le SMGOAO et 33 561 € pour le SMBGP,
- **ARRETE** le produit de la taxe « GEMAPI » à 338 461 euros pour l'année 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- **ADOPTE** le présent rapport.

14. Budget général de la CCHB : Budget Primitif 2022

Il s'établit à 33 384 648.64 € en recettes et dépenses et reflète les différentes politiques et actions présentées précédemment.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

15. Budget Annexe de l'Atelier Relais Bois Energie : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de l'Atelier Relais Bois Energie, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

16. Budget Annexe du Parc d'Activités du Gabarn : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Parc d'Activités du Gabarn, arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

17. Budget Annexe du Parc d'Activités Lanneretonne : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Parc d'Activités Lanneretonne, arrêté selon les modalités décrites ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

18. Budget Annexe du Parc d'Activités Lazères : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Parc d'Activités de Lazères, arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

19. Budget Annexe de la Plateforme du Pont de Lescun : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de la Plateforme du Pont de Lescun, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

20. Budget Annexe du Parc d'Activités d'Ogeu : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Parc d'Activités d'Ogeu, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

21. Budget Annexe de la Pépinière : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de la Pépinière, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOPTE** le présent rapport.

22. Budget Annexe de la Restauration Scolaire : Budget Primitif 2022 et tarifs

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Annexe 2022 de la Restauration Scolaire arrêté aux montants ci-dessus,
- **ARRÊTE** à 131 539.36 € la participation en faveur du Budget Annexe de la Restauration Scolaire, qui sera inscrite au Budget Général 2022,
- **MAINTIENT** les tarifs existants,
- **ADOpte** le présent rapport.

23. Budget Annexe du SICTOM : Budget Primitif 2022 et tarifs

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du SICTOM, arrêté aux montants ci-dessus,
- **MAINTIENT** les tarifs existants,
- **ADOpte** le présent rapport.

24. Budget Annexe du Somport : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 du Somport, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

25. Budget Annexe du SPANC : Budget Primitif 2022 et tarifs

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** Budget Primitif 2022 du SPANC, arrêté aux montants ci-dessus,
- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2022 les tarifs de redevances à leur valeur 2017,
- **ADOpte** le présent rapport.

26. Budget Annexe de la Zone d'Activités Les Barthes : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de la Zone d'Activités Les Barthes, arrêté aux chiffres ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

27. Budget Annexe de la Zone d'Activités de Lasseube : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de la Zone d'Activités de Lasseube, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

28. Budget Annexe de la Zone d'Activités du Camou : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de la Zone d'Activités du Camou, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

29. Budget annexe Mobilité : Budget Primitif 2022

Ce budget annexe fait l'objet d'un rapport qui donne les propositions de budget.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 de la Mobilité, arrêté aux montants ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

MOBILITE

30. Navette en fêtes

Il s'agit de renouveler le financement du dispositif « Navettes en Fêtes » pour l'année 2022, dont le coût s'élève à 2 800 €.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **MAINTIENT** le financement du dispositif « Navettes en Fêtes » pour l'année 2022,
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Primitif 2022,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des actes correspondants,
- **ADOpte** le présent rapport.

RESSOURCES HUMAINES /ORGANISATION DES SERVICES

31. Modification du tableau des effectifs

Somport : Il s'agit d'accepter les créations d'emplois saisonniers pour répondre aux besoins de l'espace nordique du Somport pendant la période estivale suite à la mise en place de nouvelles activités.

Piscines : Il s'agit d'accepter les créations habituelles d'emplois saisonniers pour répondre aux besoins complémentaires des deux piscines intercommunales (Barétous et Oloron) pendant la période estivale.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTTE** les créations d'emplois saisonniers décrites ci-dessus,
- **ADOpte** le présent rapport.

AIDE AUX COMMUNES

32. Conventions de fonds de concours

Il s'agit de valider l'éligibilité des demandes de fonds de concours, au regard des critères définis par le Conseil Communautaire du 5 juillet 2018, pour :

- La rénovation du logement communal de l'ancien presbytère de Saucède,
- Les travaux à l'ancienne gare d'Urdo.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à poursuivre les démarches administratives nécessaires à l'obtention des fonds des concours,
- **ADOpte** le présent rapport.

PÔLE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

33. Attribution du marché d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Haut-Béarn

Il s'agit d'autoriser l'attribution du marché relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme du Haut-Béarn, au groupement de bureaux d'études ayant réalisé la meilleure offre eu égard aux critères de jugement prévus au règlement de consultation.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer les pièces du marché correspondant y compris les avenants et tous les documents s'y rapportant,
- **ADOpte** le présent rapport.

34. Convention d'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Pyrénées-Atlantiques

Il s'agit de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques – CAUE (cotisation de 1 700 €) ainsi que les actions détaillées dans le rapport entraînant un coût de 11 470 €.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTe** de renouveler l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Pyrénées Atlantiques pour une cotisation annuelle de 1 700 € à inscrire au budget 2022 et un montant d'actions arrêté à 11 470 €,

- **AUTORISE** le Président à mettre au point et signer la convention correspondante,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2022 de la CCHB,
- **ADOPTE** le présent rapport.

35. Avenant à la Convention cadre d'objectifs triennale entre la Communauté de Communes du Haut-Béarn et l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP)

Il s'agit d'accepter l'avenant à la convention-cadre triennale 2020-2022 avec l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, ainsi que les missions déclinées dans le rapport, entraînant une contribution totale de 5 000 € en fonctionnement et 112 700 € en investissement, inscrits au budget 2022.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'avenant à la convention-cadre triennale 2020-2022 avec l'AUDAP pour une contribution totale inscrite au budget 2022 de 5 000 € en fonctionnement et 112 700 € en investissement,
- **AUTORISE** le Président à mettre au point et signer l'avenant à la convention correspondante,
- **ADOPTE** le présent rapport.

36. Instauration du Droit de Prémption Urbain renforcé sur le centre ville d'Oloron Sainte-Marie

Il s'agit d'actualiser le Droit de Prémption Urbain renforcé sur le centre ville de la commune, en confirmation de ce qui avait été mis en place par la commune elle-même en 2014, afin d'afficher des objectifs actualisés en la matière. Il s'agit également de déléguer à la commune l'exercice de ce droit.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **INSTAURE** la mise en œuvre du droit de préemption urbain renforcé sur la Commune d'Oloron Sainte-Marie, sur le périmètre de l'OPAH-RU,
- **DÉLEGUE** à la Commune d'Oloron Sainte-Marie l'exercice de ce droit,
- **PRÉCISE** que le périmètre d'application du DPUr sera annexé au Plan Local d'Urbanisme d'Oloron Sainte-Marie conformément à l'article R153-8 du Code de l'urbanisme
- **DIT** que la délibération :
 - ✓ fera l'objet d'un affichage au siège de l'établissement public et en mairie d'Oloron Sainte-Marie pendant un mois,
 - ✓ sera publiée au recueil des actes administratifs,
 - ✓ fera l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département,
- **ADOPTE** le présent rapport.

PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

37. Abandon de créances – Société Éco'bois combustibles

Suite à la liquidation judiciaire simplifiée de la société Eco'bois, et de son irrécouvrabilité totale et définitive, les anciens dirigeants en ayant fait la demande au regard de leur situation personnelle, il s'agit d'abandonner une créance de 89 420.82 € TTC correspondant à l'indemnité de résiliation anticipée du crédit-bail immobilier pour l'atelier relais situé sur la commune d'Arette.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix pour et 1 abstention (Mme HIRSCHINGER)

- **ANNULE** les créances comme stipulé ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à émettre les mandats correspondants à ces abandons de créances et à notifier cette décision aux services fiscaux,
- **ADOPTE** le présent rapport.

PÔLE CULTURE ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

38. Visites de groupes - convention de partenariat avec l'Office de Tourisme du Haut-Béarn

Il s'agit de valider le principe du partenariat avec l'Office de Tourisme du Haut-Béarn pour la mise à disposition de deux agents du Service Pays d'art et d'histoire dans le cadre de l'organisation des moyens en guidage touristique pour les visites de groupes.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le principe du partenariat avec l'Office de Tourisme du Haut-Béarn,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'opération sus-indiquée,
- **ADOPTE** le présent rapport.

LECTURE PUBLIQUE

39. Réseau intercommunal de lecture publique - conventions de partenariat

Il s'agit d'autoriser la signature de conventions de partenariat avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et les communes et associations gestionnaires d'équipements de lecture publique afin de développer la mise en réseau des différentes structures présentes sur le territoire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** les partenariats présentés,
- **AUTORISE** le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'opération sus-indiquée,
- **ADOPTE** le présent rapport.

PÔLE SERVICES TECHNIQUES ET EQUIPEMENTS A VOCATION INTERCOMMUNALE

40. Piscines intercommunales du Haut-Béarn (Barétous et Oloron) : organisation de la saison d'ouverture estivale 2022

A l'approche de l'été, il s'agit de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn, (Barétous et Oloron) s'agissant du rythme d'ouverture des établissements, de la mise à disposition des bassins et des tarifs des entrées.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** les modalités d'organisation de la saison estivale 2022 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,
- **VALIDE** le principe d'adaptation de ces modalités aux consignes sanitaires en vigueur au moment de l'ouverture, ou aux contraintes techniques,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations pour la saison estivale 2022, notamment pour la piscine de Barétous Haut-Béarn avec l'A.S. Barétous Natation et les deux maîtres-nageurs saisonniers,
- **ADOPTE** le présent rapport.

PÔLE ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ENERGETIQUE

41. Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Les différentes étapes de la procédure d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial étant achevées, il s'agit d'approuver le projet de PCAET et notamment de veiller à la mise en œuvre des actions par la CCHB et l'ensemble des acteurs du territoire.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial tel qu'il est mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Haut-Béarn : <https://www.hautbearn.fr/vivre-habiter/energie-climat/plan-climat-air-energie-territorial>
- **POURSUIT** l'animation territoriale autour du Plan Climat afin, d'une part, de conserver et d'amplifier la dynamique partagée autour des questions Climat-Air Energie, et d'autre part, de veiller à la mise en œuvre des actions par la CCHB et l'ensemble des acteurs du territoire,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **ADOpte** le présent rapport.

DIVERS

42. Décisions du Président : Information des Conseillers Communautaires

Cela concerne l'ensemble des décisions prises par le Président en vertu des délégations qui lui ont été confiées par délibération du 28 juillet 2020.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire,

- **PREND ACTE** du présent rapport
